

AFFAIRE N° 18

APPROBATION CONVENTIONS INTERVENUES avec diverses Compagnies
d'Assurances

1°) Approbation Convention intervenue avec la C^e d'assurance: "LA PRU-
DENCE AUTOMOBILE" du camion Renault 11 CV n° A 4614.

Le Maire donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 25 Avril 1955

Mesdames,

Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article 61 de la loi muni-
cipale du 5 Avril 1884, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir
approuver la Convention intervenue avec la C^e "La Prudence Automobile"
pour assurance au tiers (Responsabilité Civile) du camion Renault
11 CV n° 4614 du 29 Décembre 1954 au 29 Décembre 1955.....
..... 6.256 frs
=====

Les crédits afférents à cette dépense sont inscrits au Chapi-
tre IX article 6 du budget de 1955./.

Le Sénateur-Maire,
Signé: OLIVIER.

Adopté à l'unanimité.